

Arrondissement
de BEZIERS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE D'AGDE

MAIRIE D'AGDE

OBJET :

**DÉLÉGATION DE
FONCTION ET DE
SIGNATURE
LÉGALISATION DE SIGNATURE
ET CERTIFICATION CONFORME**

**ANNULE ET REMPLACE
L'ARRÊTÉ N°A_AP_2024_0114**

Direction des Démarches Citoyennes et
Commande Publique
EW/AM/CR

**ARRÊTÉ
N° A_AP_2025_0263**

LE Maire de la Ville d'AGDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-30, L. 2122-32, R. 2121-9, R. 2122-8 et R. 2122-10,

VU l'arrêté municipal n°A_AP_2024_0114 du 11 juin 2024, portant délégation de fonction et de signature pour : légalisation de signature et certification conforme,

Considérant que, afin de garantir la continuité du service public, il est également nécessaire que le Maire donne, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune pour la légalisation des signatures et la certification conforme de documents à destination des administrations étrangères,

Considérant qu'il convient de modifier cet arrêté en fonction des mouvements de personnel de ce service,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Annule et remplace l'arrêté municipal n°A_AP_2024_0114 du 11/06/2024.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée aux personnes suivantes (agents titulaires de la fonction publique territoriale), pour la légalisation de signature et la certification conforme de documents à destination des administrations étrangères :

- Monsieur BOITRELLE Olivier,
- Madame CANTON Laure,
- Madame CARCELLER Nelly,
- Madame CORRIE Claudine,
- Monsieur DUSSAUD Frédéric,
- Madame GILLES Lætitia,
- Madame HERRERA CONTAMINE Patricia,
- Madame JEANTET Amandine,
- Madame LUCAS Djamila,
- Madame MANZANERA Sandrine,
- Madame MARTY Karine,
- Madame MILLER Audrey,
- Madame PATRAC Audrey,
- Madame ROUTABOUL Claudine,
- Madame ROUX Dominique,
- Madame STAS Laura,
- Madame THOMAS Agnès,
- Madame WATTRISSE Élisabeth.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui est notifié aux intéressé(e)s et transcrit au registre des arrêtés de Monsieur le Maire. L'ampliation du présent arrêté est transmise à Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Béziers.

Fait à Agde,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Sébastien FREY
Date de signature : 11/07/2025
Qualité : Maire

Exemplaire de signature de M. Olivier BOITRELLE	
Exemplaire de signature de Mme Laure CANTON	
Exemplaire de signature de Mme Nelly CARCELLER	
Exemplaire de signature de Mme Claudine CORRIÉ	
Exemplaire de signature de M. Frédéric DUSSAUD	
Exemplaire de signature de Mme Lætitia GILLES	
Exemplaire de signature de Mme Patricia HERRERA CONTAMINE	
Exemplaire de signature de Mme Amandine JEANTET	
Exemplaire de signature de Mme Djamila LUCAS	
Exemplaire de signature de Mme Sandrine MANZANERA	
Exemplaire de signature de Mme Karine MARTY	

SLOW

Exemplaire de signature de Mme Audrey MILLER	
Exemplaire de signature de Mme Audrey PATRAC	
Exemplaire de signature de Mme Claudine ROUTABOUL	
Exemplaire de signature de Mme Dominique ROUX	
Exemplaire de signature de Mme Laura STAS	
Exemplaire de signature de Mme Agnès THOMAS	
Exemplaire de signature de Mme Élisabeth WATTRISSE	

Transmis en Préfecture le : 11/07/2025
Notifié le :
Affiché le : 15/07/2025
Publié le :

